

Le Négociant Canadien

MONTREAL, JEUDI, 17 AVRIL 1873.

PARLEMENT FEDERAL.

(Correspondance particulière du N. Canadien.)

Ottawa, 15 Avril 1873.

La semaine parlementaire qui vient de s'écouler a été absolument nulle en fait de législation. Les chambres ont pris leurs vacances de Pâques et c'est aujourd'hui seulement qu'elles rentrent en session.

Les Communes ont commencé la discussion en comité du budget; mais les choses vont lentement et après trois ou quatre séances elles n'ont passé qu'une cinquantaine d'items. Il n'y a pas de doute que les choses vont marcher plus rondement à l'avenir.

Le ministre du revenu intérieur a soumis aux chambres le rapport annuel des opérations de son département.

Le ministère du revenu intérieur se compose de quatre branches distinctes: 1o L'Excise; 2o Les Travaux Publics; 3o Le Mesurage du bois; 4o Les Timbres de poste et billets.

I. EXCISE:—1o *Spiritueux*. Dans le cours de l'année fiscale expirée le 30 juin 1872, il a été consommé au Canada 4,219,245 gallons de spiritueux de manufacture indigène et 1,313,187 gallons importés. La quantité qui se trouvait en entrepôt était au 1 juillet 1871 de 1,486,546 gallons, était tombée l'année suivante à 140,842 gallons, en sorte que la consommation locale et l'exportation ont absorbé durant ces douze mois une quantité totale de 5,898,136 gallons.

2o *Malt*. La quantité totale de malt employé durant l'année a été de 42,308,857 lbs. contre 32,968,738, accusant une augmentation de 9 millions et demi de lbs. Il a été fabriqué en tout 9,557,328 gallons de bière, étant une augmentation sur les douze mois précédents de 1,100,242 gallons.

3o *Tabac*. Il a été fabriqué durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1872 un total de 8,175,099 lbs de tabac. Au début de l'année il y avait en entrepôt, y compris les cigares, une quantité de 3,045,838 lbs. de tabac de toutes sortes, et elle se trouvait réduite à la fin à 1,953,614 lbs., en sorte que la consommation locale et l'exportation ont excédé la fabrication de 1,092,197 lbs.

La demande pour l'exportation a peu augmenté, s'étant élevée de 689,532 lbs. en 1871 à 701,819 lbs. en 1872.

Le tableau suivant indique les progrès de la fabrication et de l'importation du tabac et des cigares durant les quatre années dernières:

	Tabac.		
	Importation.	Production.	Consom. totale
1869	500,669 lbs.	5,245,693 lbs.	5,750,662 lbs.
1870	349,240	6,896,624	7,245,864
1871	124,684	6,670,769	6,795,453
1872	109,070	7,981,565	8,090,635

	Cigares.		
	Importation.	Production.	Consom. totale
1869	106,420 lbs.	119,340 lbs.	225,760 lbs.
1870	153,371	128,606	281,977
1871	210,256	125,812	336,068
1872	472,561	101,565	574,126

4o *Pétrole*. La consommation locale d'huile de pétrole a diminué de 4,137,709 gallons en 1871 à 1,329,315 gallons en 1872; mais l'exportation s'est élevée de 5,531,780 gallons à 8,076,885. Au commencement de l'année la quantité en entrepôt était de 1,165,954 gallons; elle n'était plus à la fin que de 518,631 gallons, en sorte qu'il s'en faut de 600,000 gallons que la production ait suffi à la demande.

Le revenu total provenant de ces diverses branches de l'excise a été de \$1,763,278.

II. TRAVAUX PUBLICS:—Les travaux publics comprennent les divers canaux de la Puissance ainsi que les estacades et glissoires destinées à faciliter la descente du bois de service sur les rivières flottables du Canada.

Dans le cours de la dernière année il a passé dans les canaux canadiens 30,077 vaisseaux, d'un tonnage total de 3,721,364 tonnes, dont 1,718,178 en remontant et 1,973,186 en descendant. Le revenu produit par les seuls droits de tonnage a été de \$58,603 78. Le loyer des pouvoirs d'eau a donné en outre une somme de \$39,009 89. Les matériaux et les terrains vendus ont aussi produit \$18,655 45.

Le revenu des estacades et glissoires a été de \$101,778 52. Il a passé dans ces travaux 289,473 pièces de bois carré et 1,674,042 billots de sciage.

Le revenu total provenant des travaux publics a été de \$592,961.

III. MESURAGE DU BOIS.—Cette branche du département du revenu intérieur a donné \$74,572 00.

IV. TIMBRES.—Le département a livré aux personnes autorisées à les vendre des timbres de différentes dénominations pour une somme totale de \$202,926 83. Le revenu qu'il en a tiré est de \$189,161. La balance représente la quantité non-vendue et la commission à 5 p. 100 des agents de timbres.

Le revenu total du département du revenu intérieur forme donc une somme ronde de \$5,619,012, ainsi répartie:

Excise.....	\$4,763,278
Travaux Publics.....	592,961
Mesurage de bois.....	74,512
Timbres.....	189,161
	\$5,619,912

Je vois par les procédés de la Chambre de Commerce de Montréal dont vous donnez un si excellent compte-rendu dans votre dernier numéro, que le projet du gouvernement pour l'amélioration du canal entre Montréal et Québec a été approuvé par cette Corporation importante, avec cette restriction qu'il n'y ait pas de nouveaux droits de tonnage d'imposés. Je n'ai pas eu occasion d'approfondir la pensée des ministres à ce sujet, mais je ne crois pas que ce soit l'intention de l'acte d'imposer des droits de tonnage si le surplus du revenu de la commission du Havre suffit à payer l'intérêt à 5 p. 100 et le fonds d'amortissement 1/100 dont il est question dans le nouveau bill, et que le *portico* auquel la chambre s'oppose n'est placé là que pour parer à toutes les éventualités. Il est bon que toute équivoque à ce sujet finisse par disparaître et qu'il y ait une entente parfaite entre le gouvernement et le commerce avant que la mesure devienne loi.

Voici le nouveau tarif de droit de quaiage et de havre que le gouvernement se propose de mettre en force dès le 1er juillet prochain:

TARIF.

Droits de péage, taux et droits qui seront prélevés sur tous les navires dans le havre de Montréal, depuis et après le 1er juillet 1873:

OEDELE A.

Droits qui seront prélevés sur tous les navires dans le havre:

Sur les bateaux à vapeur mesurant cinquante tonneaux et plus, par tonneau de jaugeage suivant l'enregistrement, pour chaque jour de vingt quatre heures qu'ils passent dans le havre, à compter de l'heure de leur arrivée à celle de leur départ.....	1 1/2 centin.
Sur tous autres navires mesurant cinquante tonneaux et au-delà, par tonneau et par jour, comme susdit.....	3 "
Sur les bateaux à vapeur mesurant moins de cinquante tonneaux, pour chaque jour à compter comme il est dit plus haut, pour chacun... 40 "	
Sur tous les autres navires mesurant de vingt-cinq à cinquante tonneaux d'après l'enregistrement pour chaque jour à compter comme il est dit plus haut.....	25 "